Image not found or type unknown

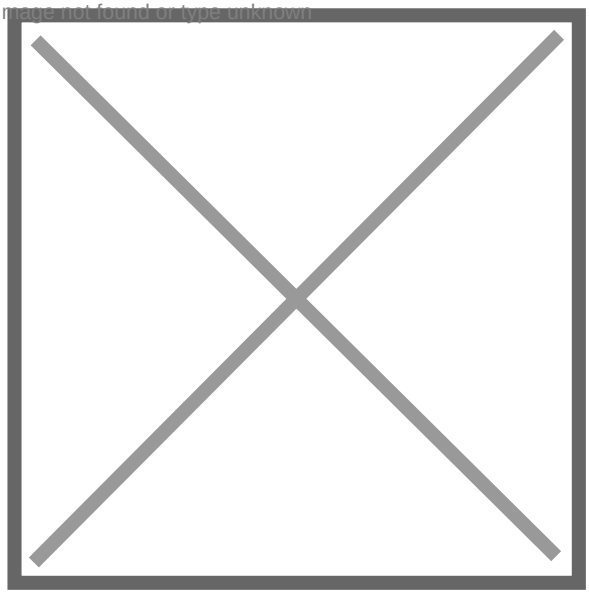

Mon pére nous a renié jusqu'a dans l'héritage

Par **lysiane18_old**, le **04/10/2007** à **23:10**

Bonjours à tous,
Mes parents sont divorcés depuis 1974 aprés avoir eut 6enfans dont une Handicapée. Mon pére nous a abandonné et a obligé ma mére qui était sans profession à vendre la maison afin qu'il puisse récupérer sa part pour faire batir une maison avec sa nouvelle femme qui avait déjà un fils et une fille d'un premier mariage, et de plus attendait une fille de mon père.
Puis en 2000, cette seconde épouse décéde de maladie. En 2001 il se remet en ménage avec une dame qui a l'heure d'aujourd'hui a75 ans et refuse de quitter la maison de mon pére.
Le 14 juillet 2007 nous apprenons par un des membres de la famille de mon pére qu'il est décédé. Nous nous présentons le jour de l'enterrement et faisons connaissance de la demi-soeur, qui nous fait vite savoir que nous seront contacté par le notaire et qu'il faut vite faire partir la dame qui vit dans la maison afin de pouvoir la vendre. Effectivement nous sommes rapidement contacté par le notaire, celui-ci nous apprend que nous sommes héritiers de la part de notre pére que jusqu'a présent il n'a pas eut vent d'un testament. Puis courrant de la semaine dernière nous apprenons qu'il y a un testemment de la main de mon pére. Ce mercredi nous sommes a nouveau réunis avec mes fréres et soeurs plus cette fameuse nouvelle demi-soeur chez le notaire pour la lecture du testement. Il se dit que mon pére légue tout à sa fille du second mariage. Il se dit aussi que mon pére a signé lors de ses 69 ans une reconnaissance de dette d'un montant de 30000€
A aucun moment il a étè fait état de ce qu'avait fait mon père de cette somme. Les proches de mon pére disent ignorer cette dette.
Pouvons nous insister afin d'avoir accés aux documents que cette demi-soeur garde en sa possession au sujet de cette dette et à quoi devons nous nous attendre aprés la vente de la maison ? le notaire aurait mentionné que nous devions avoir une certaine somme obligatoire par la loi, sur quoi se baser et ne risquons nous pas de devoir payer sa dette si nous acceptons cette sucession ? Merci de pouvoir nous éclairer un peu.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés